



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCAION	23/04/2026
DATE D’AFFICHAGE	23/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	23
PRESENTS	21
VOTANTS	22
N° 2026-069-16-02	

L’an deux mille vingt-six,
le Mercredi vingt-neuf avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Pierre ARMAND, Isabelle AMARIGLIO, Bastien BODOT, Hélène FAVART, Joseph MASSARD, Hélène CALAC, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume BRIERE DE LA HOSSERAYE, Mylène BEYAERT, Christian COURTES, Alain PLAIDEAU, Fatima RYARE, Jean-Louis ESTELLON, Ingrid DUPUIS, Johanna GUARCH-FERRER, Elsa BANCET, Ludovic BAUDISSION, Florian DARMANDE et Djimmy GABURRI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Sylvie BASTIDE, a donné procuration à Bastien BODOT.

Absents :

Martine BOLIN-SIMIAN

Madame Isabelle AMARIGLIO a été élue Secrétaire.

**OBJET : PROJET D’ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS, SIS À BRAS,
PARCELLES CADASTRÉES SECTION K N° 12 ET SECTION G N° 78**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que la Safer a porté à la connaissance de la Commune la cession de parcelles en zone agricole ou zone naturelle.

Il expose que, dans le cadre de sa politique de maîtrise foncière et de gestion durable de son territoire, la Commune est attentive aux opportunités d’acquisition de biens présentant un intérêt stratégique, tant pour l’aménagement que pour la préservation des espaces naturels.

À ce titre, deux parcelles ont été identifiées comme présentant un intérêt particulier pour la Commune :

- La parcelle cadastrée section K n°12, d’une contenance de 39 ares 45 centiares, au prix de 4 730 €, constitue une réserve foncière utile pour anticiper les besoins futurs en matière d’aménagement de voirie. Sa localisation permet d’envisager, à moyen ou long terme, l’élargissement de l’ancien chemin du Val à Saint-Maximin, contribuant ainsi à l’amélioration de la desserte, à la sécurisation des déplacements et à l’adaptation des infrastructures aux évolutions des usages et de la fréquentation ;

.../...



.../...

- La parcelle cadastrée section G n°78, d'une contenance de 74 ares 50 centiares, au prix de 1 120 €, s'inscrit dans une logique de gestion cohérente et durable du patrimoine forestier communal. Son acquisition permettrait de conforter l'unité foncière de la forêt communale, d'en améliorer la lisibilité et la gestion sylvicole, de faciliter les interventions d'entretien et de valorisation, et de renforcer les objectifs de préservation des milieux naturels, de biodiversité et de continuité écologique ;

Il est précisé que ces acquisitions participent d'une démarche globale de gestion équilibrée du territoire communal, conciliant développement, sécurité des usages et protection des espaces naturels.

Il est également indiqué que les frais de portage de la SAFER, fixés à 8 %, s'ajouteront au prix d'acquisition, ainsi que les frais de notaire, qui seront à la charge de la commune.

Le Maire propose d'en discuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section K n°12 et section G n°78 aux conditions susmentionnées ;
- De prendre en charge les frais de portage de la SAFER ainsi que les frais de notaire ;
- De prévoir les crédits nécessaires au Budget de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document ou pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition ; La Commune de Bras sera assistée par Maître Vincent GALIANA, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « NOTAPROV », titulaire d'un Office Notarial à Barjols.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 04 Mai 2026.

Le Maire,

